

Table des matières

1. La gestion de la mobilité dans le plan stratégique des HUG	2
1.1. Un mandat institutionnel	2
1.2. Intégration à plusieurs niveaux institutionnels	2
1.3. Une identité visuelle spécifique	2
2. Un service spécifique pour la mobilité	2-3
2.1. Le groupe de travail	2
2.2. Le guichet mobilité	2-3
3. Les actions de promotion du vélo	3
3.1. 2007-2008 : 2 campagnes actives de promotion du VAE	3
3.2. Depuis 2008 : Semaines d'actions annuelles (Semaine de la mobilité, Bike to work et Walk to work)	3
4. Les incitations financières pour les cyclistes	5
4.1. Négociations de réductions à l'achat	5
4.2. Bons de prêts gratuits de trois jours pour tester un VAE	5
4.3. Offre de financement pour l'achat de vélos/VAE	5
5. Promotion du vélo dans le cadre des trajets professionnels	5-6
5.1. Des flottes 2-Roues pour les déplacements professionnels	5
5.2. Nouvelles flottes professionnelles pour 2011	6
6. Le stationnement 2-Roues dans et à proximité des HUG	7-8
6.1. Le parc 2-Roues aux HUG	7
6.2. Offres existantes et développement du parc 2-Roues	8
6.3. Développements importants en 2011	8
7. Les ateliers de réparation gratuite	8-9
7.1. Les ateliers de petite réparation gratuite pour les vélos	8
7.2. Un atelier de réparation hebdomadaire pour 2011	9
8. Les cours vélo	9
8.1. Mobilité douce: entre sécurité et plaisir à vélo	9
8.2. Mobilité: comment optimiser ses déplacements	9
9. Restrictions au stationnement des véhicules dans les parkings HUG	10
8.1. Un stationnement restrictif pour les voitures	10
8.2. Des critères d'octroi plus restrictifs	10
8.3. Application des nouveaux critères	10



1. La gestion de la mobilité dans le plan stratégique des HUG

1.1. Un mandat institutionnel

Le plan de mobilité des HUG fait l'objet d'un mandat institutionnel dûment validé par le Comité de direction des HUG et a été mis en œuvre selon une feuille de route de gestion de projet. Il a été défini en quatre phases principales :

1. enquête sur les déplacements (2002)
2. diagnostic et propositions de mesures (2005)
3. intégration de la démarche dans le management d'entreprise (2006-2007)
4. déploiement opérationnel des mesures validées (2008-2010).

En 2009, un budget conséquent de 540'000 CHF est octroyé par le Comité de direction pour le déploiement et la valorisation de ce plan de mobilité.

1.2. Intégration à plusieurs niveaux institutionnels

Le plan de mobilité est aujourd'hui intégré à plusieurs niveaux institutionnels :

Volet du mandat Management environnemental (chapitre Q8 du plan stratégique 2010)

Volet du dossier « Hôpital promoteur de santé » (label HPH/HPS obtenu par les HUG)

Partenaire du programme interne « Contrepoids » : <http://contrepoids.hug-ge.ch>

1.3. Une identité visuelle spécifique

Une identité visuelle spécifique au plan de mobilité (logo) a été élaborée en partenariat avec le Service de la communication. Le logo mobilhug symbolise l'esprit du plan de mobilité, à savoir la combinaison des modes de déplacements alternatifs au transport individuel motorisé : le vélo, la marche, les transports publics et le covoiturage.

Chacun de ces modes de transport est symbolisé par un pictogramme et une couleur spécifique. Les rectangles symbolisent un ticket de transport public.

Ce visuel se retrouve dans tous les canaux de communication employés dans le cadre du plan de mobilité : publications, documents internes, affiches, site internet, objets de « merchandising » pour promouvoir le plan de la mobilité, etc



2. Un service spécifique pour la mobilité

2.1 Le groupe de travail

En 2008, un groupe projet pluridisciplinaire a été formé pour la mise en œuvre du plan de mobilité et un chargé opérationnel du plan de mobilité (« Madame Mobilité ») a été engagé spécialement pour la mise en œuvre.



2.2. Le guichet mobilité

Le guichet mobilité, assuré par « Mme Mobilité », centralise toutes les questions liées à la mobilité aux HUG. Il assure soutien et conseils en mobilité aux collaborateurs à travers :

- Un site intra/internet mobilhug (www.plan-mobilite.hug-ge.ch)
- Une messagerie électronique spécifique (mobilite.hug@hcuge.ch)
- Un numéro de téléphone mobilhug
- Un bureau physique près de l'accueil principal
- Des présentoirs mobilhug répartis dans les différents sites HUG

Ces mesures permettent de donner:

- des informations détaillées sur les mesures et avantages du plan de mobilité
- des conseils personnalisés
- des informations et liens utiles sur les différents thèmes de mobilité de la région franco-valdo-genevoise
- des nouveautés aux HUG et dans la région, etc.

Le + pour les vélos: nous diffusons des informations spécifiques: cartes vélos, vélos-tours, cyclévasions, bienfaits de l'activité physique, droits du cycliste, règles des zones 30 et 20, plans piétons, horaires et plans de réseau des transports publics, etc

3. Les actions de promotion du vélo

3.1. 2007-2008 : 2 campagnes actives de promotion du VAE

Les HUG ont été la première entreprise à participer à la campagne de « prêt de VAE en entreprise » initiée par l'Association Transport et Environnement (ATE).

Deux sessions de prêts ont eu lieu entre septembre 2007 et mai 2008, et ont permis à 150 collaborateurs de découvrir et de tester, durant une semaine, ce moyen de transport très prometteur, encore peu connu à l'époque (sur 205 inscrits). Un bilan incluant une analyse des questionnaires distribués aux participants, a été réalisé suite à cette campagne (rapport disponible sur demande).

3.2. Depuis 2008 : Semaines d'actions annuelles (Semaine de la mobilité, Bike to work et Walk to work)

Entre 2006 et 2008, plusieurs actions avaient été lancés dans le cadre de promotion d'activités physiques (programme contre-poids).

Depuis le lancement officiel du plan de mobilité et la création d'un groupe de projets, les HUG participent annuellement aux manifestations « Semaine européenne de la mobilité » et « A vélo au boulot » (Bike to work). En 2010 une nouvelle campagne interne de promotion de la marche, « A pied au boulot » (Walk to work), a été lancée (avec distribution de podomètres gratuits aux collaborateurs).



Ces manifestations comprennent une semaine d'actions durant lesquelles sont organisées :

■ des stands officiels « Mobilhug » sur l'esplanade de l'hôpital et dans les divers restaurants du personnel sur les sites HUG. Ces stands sont l'occasion pour :

- faire connaître et valoriser le plan de mobilité ainsi que les mesures et offres existantes aux HUG.
- développer des échanges privilégiés avec les collaborateurs, mais aussi le grand public : conseils personnalisés, écoute des besoins, craintes ou suggestions des collaborateurs, etc.
- diffuser à grande échelle les brochures et documentations liées à la mobilité, existantes dans la région.

■ des stands d'information des partenaires institutionnels et associatifs tels que la FSASD, Genève roule, Pro-vélo Genève, ou l'ATE.

■ des stands de démonstration et de tests sur place de VAE et vélos pliables proposés par les partenaires privés (magasins de cycles).

■ des ateliers de petite réparation gratuite pour les vélos, proposés par l'association Genève roule et financés par les HUG.

■ l'organisation de concours et tirages au sort internes permettant de gagner de nombreux lots « mobilité » : vélos, bons d'achats dans magasins de cycles, casques, cartes unireso, abonnements demi-tarifs, abonnements Mobillity CarSharing, etc).



Stands Mobilhug



Atelier de réparation vélo



Stands d'essai de vélos pliants



Stands Mobilhug

Le bilan de ces manifestations est très positif avec près de 600 participants au concours annuel de la « Semaine de la mobilité », le même nombre pour « A pied au boulot », et pas moins de 105 équipes inscrites pour « Bike to work » en 2010 (92 équipes en 2009) !



4. Les incitations financières pour les cyclistes

4.1. Négociations de réductions à l'achat

C'est suite à la campagne de prêt de VAE en 2008, que les HUG, en partenariat avec l'ATE et la FSASD, ont négocié avec les magasins de cycles participants, des tarifs préférentiels exclusifs pour leurs collaborateurs. Cette offre s'est depuis étendue à de nouveaux partenaires, et concerne aujourd'hui tous les types de vélos (classiques, électriques et pliables, y compris les accessoires). Une liste complète, des réductions accordées est régulièrement mise à jour sur le site intranet/internet « Mobilhug ».

4.2. Bons de prêts gratuits de trois jours pour tester un VAE

Parallèlement, dans le but de pérenniser le concept de prêt de VAE initié fin 2007, des bons de prêts gratuits de VAE durant 3 jours, ont été conçus et largement diffusés (2 x 1'000 exemplaires distribués à ce jour). Cette initiative est le fruit d'un partenariat régulier avec les magasins de cycles participants. De nombreux collaborateurs ont pu profiter de ces bons avant d'acquiescer un VAE à tarif réduit.



4.3. Offre de financement pour l'achat de vélos/VAE

En juin 2010, une mesure importante d'encouragement à l'achat d'un vélo à haute valeur (électrique ou classique) a été lancée aux HUG. Sur présentation d'un devis, les HUG accordent désormais, dans un délai d'une semaine environ, la somme maximum de 3'000 CHF, remboursable mensuellement à taux 0% (via le prélèvement sur salaire), à tous leurs collaborateurs désirant acheter un nouveau vélo. Depuis son lancement, cette mesure a connu un grand succès : en quelques mois seulement, 17 employés ont pu acheter un vélo à assistance électrique grâce à cette initiative. La plupart d'entre eux étaient automobilistes.

5. Promotion du vélo dans le cadre des trajets professionnels

5.1. Des flottes 2-Roues pour les déplacements professionnels

Depuis de nombreuses années, les HUG ont acquis des vélos à usage exclusivement interne (pour relier les bâtiments hospitaliers sur les sites de Cluses Roseraie (via les souterrains) et de Belle-Idée).

En 2009, dans le cadre du plan de mobilité une flotte de vélos professionnels (classiques et électriques) en libre-service a été mise en test pour deux unités nécessitant des déplacements professionnels de courte (en ville) ou longue distances (tout le canton).



■ En 2010, les tests étant concluants, Mobilhug a inauguré la première flotte de vélos professionnels en libre-service, accessible à tous les collaborateurs pour leurs déplacements en journée, baptisée « VÉL'HUG », pour le site de Cluse-Roseraie:

- 4 vélos électriques, 1 tricycle pour le transport de marchandises et 8 vélos classiques.



5.2. Nouvelles flottes professionnelles pour 2011

■ La Vélothèque est un système inédit de réservation et distribution automatisé de vélos pliants en libre-service. En plus d'offrir un complément à l'offre actuelle en matière de déplacements professionnels, la Vélothèque devrait jouer un rôle important dans la promotion du vélo pliant auprès du public et du collaborateur.

L'offre de financement à taux 0% décrite plus haut concerne aussi l'achat de vélos pliables. Ce service sera très prochainement inauguré (février 2011), et sera géré en collaboration étroite avec le magasin Bikes2fold, créateur de ce concept.



■ **Extension de la flotte de vélos professionnels sur d'autres sites HUG (prévu pour le printemps 2011)**

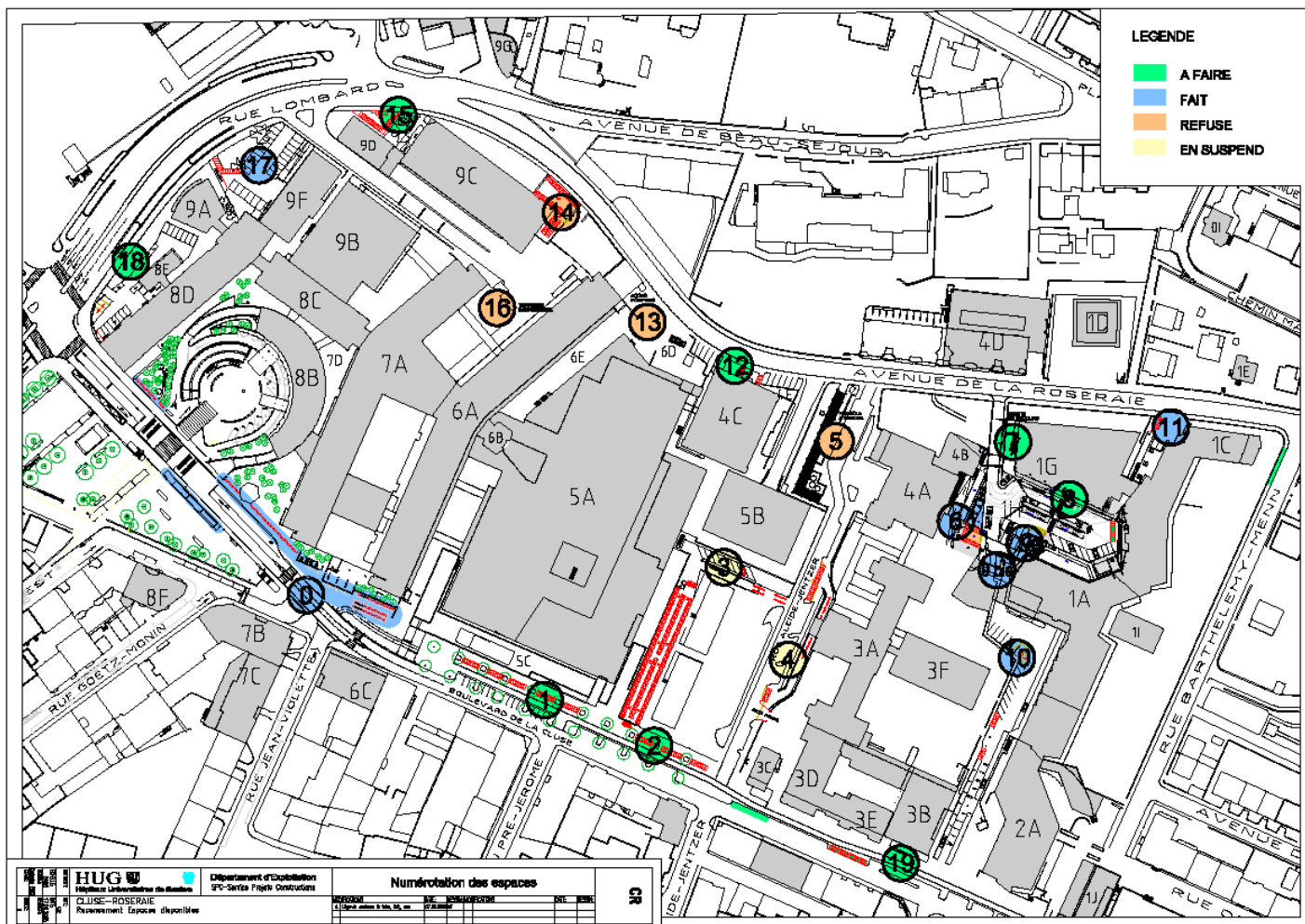
- Achat et mise à disposition d'une flotte de vélos (classiques et électriques sur d'autres sites des HUG)



6. Le stationnement 2-Roues dans et à proximité des HUG

6.1. Le parc 2-Roues aux HUG

En octobre 2010, pas moins de 1'300 places 2-Roues (dont 683 places couvertes) étaient à disposition des collaborateurs autour de l'ensemble des bâtiments hospitaliers (sur les principaux sites : Cluse-Roseraie, Belle-Idée, Trois-Chênes et Loëx). Le site principal de Cluse Roseraie est doté de deux grands parkings deux-roues souterrains: un parking de 122 places et l'autre de 332 places.



Plan d'aménagement des parkings deux-roues (projets réalisés, à l'étude, à refaire, refusés, etc)



6.2. Développement du parc 2-Roues aux HUG

Le développement de l'offre en stationnement des 2-Roues constitue un axe principal du plan de mobilité. Depuis 2008, de nombreuses mesures ont été entreprises dans ce sens, parmi lesquelles:

- La création depuis 2008 plus de 200 nouvelles places extérieures (en collaboration avec les autorités communales et cantonales).
- Le financement d'études internes (impliquant des plans d'architectes) afin de pallier aux manques d'espaces 2-Roues à proximité de certains bâtiments spécifiques.
- L'achat de plusieurs PedalParc® pour rationaliser l'espace et empêcher les 2-Roues motorisés de stationner sur l'espace cycliste.
- La réalisation d'une enquête sur les besoins des cyclistes aux HUG en matière de stationnement (270 réponses reçues)
- La mise à disposition en juillet 2010, d'un espace fermé de 40 places dans un parking 2-Roues déjà existant accessible sur abonnement pour les collaborateurs qui souhaitent sécuriser au maximum leur vélo.
- Une mise à disposition d'abonnements de parkings en P + R interne sur un site excentré proche de la frontière (parkings + navettes) ou (Parking + vélo)

6.3. Développements importants en 2011

- Réaménagement et sécurisation du 2ème parking 2-Roues existant (128 places vélos supplémentaires):
Un budget important a été accordé fin 2010 pour :
 - la sécurisation du parking avec accès exclusif par badge
 - le réaménagement intégral du parking :
 - nettoyage des vélos-épaves (vélos abandonnés),
 - redistribution des places et achat de PedalParc® exclusivement réservés aux vélos, dont une partie en double étage. Un doublement des capacités actuelles est attendu pour les vélos.
 - l'aménagement d'un espace de stockage de matériel pour accueillir un atelier vélo (voir ci-dessous).
- Nouveaux espaces de stationnement 2-Roues dans différentes zones et sites
(Plans en cours de validation)

7. Les ateliers de réparation gratuite

7.1. Les ateliers de petite réparation gratuite pour les vélos

Comme décrit précédemment, les HUG proposent 2 fois par an une semaine de petite réparation gratuite de vélo (révision, freins, lumières, gonflement ou changement de pneus, etc) à l'occasion de la Semaine de la mobilité (édition 2008-2009-2010), et de Bike to Work (édition 2009 et 2010).

Ces ateliers vélos sont financés par le plan de mobilité et effectués par l'association Genève roule sur l'esplanade principale des HUG. Les visiteurs peuvent également en profiter.



7.2. Un atelier de réparation hebdomadaire pour 2011

Dans le cadre du réaménagement du parking 2-roues précité au point 6.3, un projet ambitieux de réparation des vélos internes ainsi que des vélos privés des collaborateurs est en cours d'étude. Il prévoit un espace de stockage de matériel et la présence d'un mécanicien durant 2 demi-journées par semaine. Une association de réinsertion d'handicapés a été retenue pour animer cet atelier.

8. Les cours vélo

De 2008 à 2010, les HUG ont proposé dans le cadre de la formation continue 2 cours de mobilité aux collaborateurs. Ces cours sont inclus dans le programme officiel et sont partagés avec la FSASD et l'Hospice général :

8.1. Mobilité douce : entre sécurité et plaisir à vélo

Objectifs du cours: Etre à l'aise dans le trafic. Acquérir de la confiance dans ses déplacements à vélo ou VAE. Actualiser les règles de sécurité et de conduite en ville. Utiliser le vélo ou le VAE pour les déplacements

professionnels comme sur son lieu de travail.

Contenu du cours: Déplacement à vélo en sécurité. Circulation à vélo: choix de ses itinéraires. Trucs et astuces. Informations sur les nouvelles règles de circulation: giratoire, zone 30,... Pratique encadrée hors trafic et dans la circulation.

8.2. Mobilité : comment optimiser ses déplacements

Objectifs du cours: Anticiper les problématiques et changements futurs en matière de mobilité: trafic, stationnement, coût des carburants... Connaître l'offre en déplacement dans la région franco-valdo-genevoise. Adapter sa mobilité à ses besoins. Maintenir sa santé par l'activité physique.

Contenu du cours: Modes de déplacement actuels et possibles: offres des transports publics et grands projets en cours, les transports partagés et la mobilité douce. Combinaison des offres et des modes de déplacement.

Mobilité et santé. Comment choisir son mode de déplacement ?



9. Restrictions au stationnement des véhicules dans les parkings HUG

9.1. Un stationnement restrictif pour les voitures

Sur le site de Cluse Roseraie situé en centre-ville, les HUG disposent d'un parc modeste de 900 places (pour 8'000 employés). Les places sont payantes et l'octroi d'un abonnement est règlementé par des critères d'octroi ainsi qu'une liste d'attente pour les ayants droit.

9.2. Des critères d'octroi plus restrictifs

En 2008, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de mobilité, de nouveaux critères d'octroi ont été élaborés par le groupe projet. Ces critères tiennent compte de l'évolution de l'offre en transports publics, ainsi que de l'ensemble des mesures facilitatrices mises en place par les HUG pour favoriser le transfert modal. Les collaborateurs doivent désormais répondre à des critères stricts pour pouvoir conserver leur abonnement ou pour s'inscrire sur la liste d'attente. Aujourd'hui les ayants droit doivent remplir une des conditions suivante :

- Avoir un handicap lié à la mobilité
- Justifier de contraintes professionnelles lourdes (fréquents déplacements professionnels, entrées/sorties hors horaires des transports publics, horaires discontinus dans la journée etc.)
- Former une équipe de covoiturage (tout en habitant à plus de 45 min en transport publics de leur lieu de travail)
- Ne pas disposer d'une desserte acceptable en transports publics pour assurer leurs horaires de travail (il faut habiter à plus de 60 min en transports en publics pour avoir droit à un parking si on travaille avec des horaires de jour, et à plus de 45 min si on travaille avec des horaires du soir)

9.3. Application des nouveaux critères

Les nouveaux critères sont appliqués depuis décembre 2009 pour toute nouvelle inscription. Une application progressive est en cours pour les actuels demandeurs et abonnés ce qui a permis de redistribuer quelques dizaines de places aux demandeurs en attente.

Un temps important et une attention particulière ont été consacrés à cette mesure : étude détaillée de tous les dossiers, analyse de la situation personnelle, entretiens individuels et recherche de solutions adaptées à chacun, ainsi que des mesures d'encouragement (subvention à l'achat d'un vélo, 10 entrées annuelle au parking, etc) ont été proposées à toutes les personnes touchées par cette mesure.

L'application des nouveaux critères d'octroi est une mesure essentielle du déploiement du plan de mobilité. L'absence de solution de stationnement constitue un tremplin important pour le transfert modal. Il s'agit en revanche de la mesure la plus complexe et la plus difficile à mettre en œuvre car elle heurte des habitudes de transports fortement ancrées depuis des décennies chez les automobilistes. Une deuxième phase d'application des nouveaux critères est prévue en 2011.

Pour en savoir plus

tél. 022 305 42 16

<http://plan-mobilite.hug-ge.ch>

